



Yannick Ollivier

Président de la
Compagnie
Régionale des
Commissaires aux
Comptes de Caen
2013-2014

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Depuis notre dernière Assemblée Générale à Bagnoles de l'Orne, je n'avais pas eu l'opportunité de m'adresser directement à vous. Voilà qui est chose faite.

Dans un contexte économique et législatif toujours aussi délicat et complexe, vos Institutions se sont attachées à défendre vos intérêts notamment afin d'ancrer et valoriser notre profession au cœur des travaux parlementaires. Ce travail porte ses fruits puisque les nouveaux projets de loi sur la Réforme professionnelle adoptée le 27 février 2014 et sur la consommation adoptée le 12 février 2014, seront synonymes d'une extension du champ de l'audit légal (CE, organisations syndicales représentatives, etc...) et de missions complémentaires (commissariat aux apports dans le secteur associatif, etc.).

Bien entendu, nous restons encore et toujours très investis sur les dispositifs de simplification qui pourraient remettre en question nos interventions dans les Petites Entreprises. Les actions menées par notre Instance Nationale ont été fortement relayées au niveau régional car nous devons tous rester déterminés à démontrer notre utilité dans des structures le plus souvent fragilisées par une activité en berne. La réussite de cette démarche sera aussi le résultat de l'implication de chacun d'entre nous dans le cadre de nos relations avec les dirigeants, élus et partenaires institutionnels.

Quant à la réforme européenne de l'audit qui arrive à son terme, elle a vu la réaffirmation d'un audit adapté et non dégradé, mais également la reconnaissance du co-commissariat. Restent cependant des points très significatifs laissés à l'appréciation des États-Membres tels que le périmètre des EIP et la définition en nature et en volume des services non audit. Le texte devant être appliqué en 2016, de nombreux échanges sont encore à prévoir sur ces sujets.

Comme nous l'avions voulu, votre Compagnie Régionale a souhaité inscrire notre profession comme un acteur à part entière de l'économie régionale, un véritable partenaire pour les syndicats professionnels, les institutions publiques, les politiques en communiquant davantage et mieux, en tissant des relations les plus efficaces possibles.

À travers les conférences organisées en 2013 et pérennisées en 2014, nous avons aussi pu nous tourner vers le monde universitaire grâce à l'Institut des Métiers du Droit et de l'Administration, dépendant de l'UFR de Droit de l'Université de Caen. Nous espérons pouvoir développer ce nouveau partenariat, notamment en promouvant notre métier auprès des étudiants mais aussi en les conviant à notre prochain évènement régional.

Dans ce contexte, nous avons voulu faire de notre Assemblée Générale qui aura lieu le 26 septembre 2014 au Musée des Beaux-Arts de Caen un évènement qui placera la profession au cœur du tissu économique et institutionnel de la Basse Normandie !

Nous vous proposons une journée **en partenariat avec le Medef, la CGPME et la CCI** dédiée aux enjeux et perspectives économiques spécifiques à notre région et à l'avenir de notre profession. Nous espérons la présence en ouverture de Monsieur Laurent BEAUVAIS, Président de la Région et nous aurons le plaisir d'accueillir, Yves NICOLAS, Président de la Compagnie Nationale.

Cette démarche s'inscrit dans notre volonté d'ouverture et de visibilité au plan régional, mais aussi dans une dynamique et une réflexion délibérément optimiste, prenant à contre-pied le climat morose dont nous pâtissons tous actuellement. Il est essentiel que le plus grand nombre d'entre vous se mobilise. Nous comptons également sur votre concours pour mobiliser autour de vous, afin que cet évènement puisse être une réussite. J'en profite pour remercier l'ensemble du Conseil Régional et, bien évidemment, sa permanente pour leur investissement dans la réussite de ce projet.

En cette période très chargée professionnellement pour nous tous, je vous souhaite enthousiasme et énergie avant de vous retrouver à la rentrée prochaine !

actualités

PARTENARIAT UFR DE DROIT IMDA* – CRCC CAEN : POUR UNE FORMATION CONTINUE INNOVANTE ET ADAPTÉE AUX PROFESSIONNELS

Jean-Christophe PAGNUCCO – *Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Caen*

Les lundi 21 octobre, mercredi 20 novembre et lundi 16 décembre derniers ont eu lieu, à l'initiative de la CRCC de Caen, en collaboration avec l'Université de Caen Basse-Normandie et sous l'égide de la faculté de Droit de Caen, 3 séminaires de perfectionnement en droit des affaires, dans le cadre d'un cycle régulier mis en place à compter de cette année 2013-2014.

À cette occasion, trois enseignants-chercheurs de l'Université de Caen Basse-Normandie sont intervenus dans les locaux de la CRCC à Caen, à la rencontre des commissaires aux comptes de la région bas-normande, pour trois conférences portant sur des thèmes préalablement sélectionnés par la Compagnie Régionale. L'objectif était de proposer aux auditeurs une vision complète et actualisée du dernier état du droit positif, au cœur des préoccupations de leur pratique professionnelle, dans un souci non seulement d'adaptation mais également d'élargissement des connaissances juridiques des participants.

Deux conférences ont exploré les champs du droit des sociétés privilégié. Ainsi, en qualité de maître de conférences à la Faculté de Droit de Caen et co-rédacteur du Code des Sociétés Litec, j'ai abordé la question de la responsabilité civile et pénale des dirigeants de société. Ont ainsi été passées en revue les questions de l'actualité de la faute de gestion ou de la faute séparable des fonctions. A également été traitée l'évaluation du risque que représente la mise en jeu de la responsabilité des organes de direction par la société, les associés ou les tiers, ainsi que l'épineux sujet de l'arbitrage ou du cumul entre la responsabilité pénale de la personne morale et celle des dirigeants, explorant au passage l'actualité de la pratique, des limites et des effets de la délégation de pouvoir.

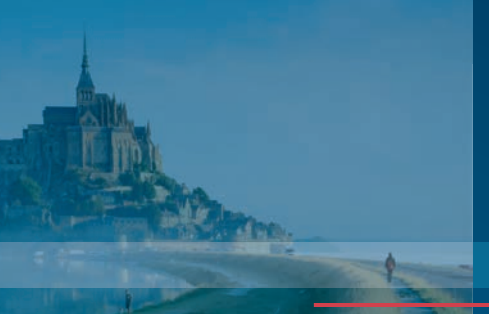
Madame Marie-Christine Aubry, Maître de conférences à l'IUP Banque Assurance de Caen, spécialiste du patrimoine, a consacré son intervention aux points d'attention du commissaire aux

comptes lors des opérations de fusion et de transmission universelle du patrimoine, permettant de mieux saisir la totalité des aspects juridiques des opérations de restructuration. Il s'agissait d'éclairer les professionnels sur les différents éléments d'actualité du droit positif notamment dans les suites pénales, civiles, comptables et fiscales attachées aux opérations de transmission universelle ou à titre universel du patrimoine. Allant jusqu'à l'évaluation du risque concurrentiel, les commissaires aux comptes ont ainsi pu appréhender le risque juridique inhérent aux différentes opérations de fusion.

Une troisième conférence, avec une thématique plus originale au regard du contexte professionnel, à savoir la propriété intellectuelle, a été proposée par Monsieur Olivier Le Quéré, docteur en droit privé, spécialisé en droit de la propriété intellectuelle et conseiller juridique en la matière. Cette intervention a porté sur le contrôle des actifs immatériels particuliers et les droits de propriété intellectuelle avec l'accent mis sur les points particuliers d'attention des commissaires aux comptes sur ce sujet. Après un rappel sur les difficultés de circonscription de la propriété intellectuelle, Monsieur Olivier Le Quéré a insisté sur les démarches et méthodes de valorisation de ces actifs.

Ces conférences, qui ont rencontré un franc succès avec plus d'une trentaine de professionnels présents à chaque date, seront reconduites à la rentrée 2014-2015, avec des thèmes renouvelés, dans le souci de répondre autant que possible aux attentes des commissaires aux comptes.

* IMDA : Institut des Métiers du Droit



NEP 9090 (NEP RSE)

La norme d'exercice professionnel relative aux prestations relatives aux informations sociales et environnementales entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes a été publiée au **Journal Officiel** du 31 décembre 2013.

Cette norme porte à la fois :

- sur la mission de l'organisme tiers indépendant requise dans le cadre de la loi dite « Grenelle II » ; et

- sur d'autres travaux portant sur des informations RSE que le commissaire aux comptes est autorisé à réaliser à la demande de l'entité.

Vous trouverez sur le portail www.cncc.fr un communiqué de la CNCC qui apporte quelques explications sur le contenu de la norme et sur sa « grille de lecture ».

TROIS NOUVELLES MISSIONS POUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La présence du commissaire aux comptes est étendue dans les organisations syndicales patronales

Pour les organisations d'employeurs qui souhaitent établir leur représentativité, la nomination d'un commissaire aux comptes devient obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 2015, sans critère de seuil (suppression du seuil actuel de 230 000 euros de ressources).

Pour les syndicats de salariés, le seuil de 230 000 euros de ressources annuelles est maintenu.

L'attestation par un commissaire aux comptes de la représentativité des organisations d'employeurs

La loi fixe de nouveaux critères de la représentativité patronale, dont l'audience sera appréciée à partir de 2017 (puis tous les 4 ans) par le nombre d'entreprises adhérentes.

Une nouvelle mission d'attestation de représentativité, très spécifique, s'ouvre donc pour les commissaires aux comptes dans ces organisations.

La nomination d'au moins un commissaire aux comptes dans les comités d'entreprises dépassant un seuil fixé par un prochain décret

Les comités d'entreprises dépassant un seuil fixé par un prochain décret, sont tenus de faire certifier leurs comptes annuels par un commissaire aux comptes et de désigner au moins deux commissaires aux comptes en cas de comptes consolidés.

Dans le cadre de cette mission, il est également prévu la mise en œuvre d'une procédure d'alerte et un rapport sur les conventions réglementées.

Vous pouvez consulter ce texte de loi sur notre site institutionnel (www.cncc.fr)

Nous vous tiendrons par ailleurs informés de la publication des textes réglementaires à venir.



DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE

GUIDE DES ASSOCIATIONS

Désormais proposé sous forme d'un ouvrage relié édité tous les ans, ce guide de référence inaugure avec cette édition 2014 un format plus petit, plus pratique, ne nécessitant plus de mise à jour.

Cette édition 2014 intègre les toutes dernières évolutions en terme de textes et d'outils.



DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE

BULLETIN CNCC

Le Bulletin CNCC n'est plus expédié à toute la profession. Chaque bulletin sera désormais accessible à partir de la page d'accueil du portail de la CNCC. Vous pourrez toutefois vous abonner au tarif préférentiel de 100 € TTC à l'édition papier (4 numéros + les tables du bulletin).

COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Bien et mieux communiquer est aujourd'hui un enjeu primordial pour notre profession.

Pour rendre plus attractif notre métier, pour « vulgariser » notre mission auprès de nos clients, il nous est apparu important de disposer d'un outil de communication nous permettant d'ouvrir notre profession sur notre environnement extérieur.



Le second objectif de cet outil est de développer notre proximité avec les professionnels de l'audit, en rendant l'accès à l'information plus facile pour une gestion quotidienne de vos obligations améliorée.

Notre Compagnie Régionale s'est associée aux CRCC d'ANGERS et de POITIERS pour concevoir un site internet régional, avec pour mission de mutualiser les moyens afin de réduire les coûts de conception et de développement d'un tel outil.

Nous espérons être en mesure de vous présenter notre site internet régional lors de notre journée institutionnelle le vendredi 26 septembre prochain.

AGENDA 2014

8 JUILLET

JOURNÉE PE - PME :
5 étapes pour réussir,
un enjeu : convaincre

Maison de la Chimie - PARIS
Inscription en ligne sur le
portail www.cncc.fr



11 & 12 DÉCEMBRE
ASSISES NATIONALES - NANTES

DANS VOTRE RÉGION

14 & 15 JUIN
COURANTS DE LA LIBERTÉ

25 JUIN

COMMISSION RÉGIONALE D'INSCRIPTION

Date limite d'envoi des dossiers à la CRCC CAEN : 30 avril 2014

3 JUILLET

FORMATION DÉDIÉE À LA COMMUNICATION,
PROPOSÉE PAR « SCENERGIES »

« Gérer les situations délicates auprès des clients »

Lieu : CRCC CAEN - 12 places disponibles, 225 € TTC

7 JUILLET

CONSEIL RÉGIONAL

VOTRE JOURNÉE INSTITUTIONNELLE

26 SEPTEMBRE

MUSÉE DES BEAUX ARTS
DE CAEN



*Des tables rondes, une Assemblée Générale revisitée,
la parole donnée aux jeunes professionnels...*

13 OCTOBRE

CONFÉRENCE JURIDIQUE CRCC CAEN/IMDA

Actualités du Droit Social

3 NOVEMBRE

CONFÉRENCE JURIDIQUE CRCC CAEN/IMDA

Les conventions réglementées

2 DÉCEMBRE

ACTUALITÉS DU DROIT DES SOCIÉTÉS

15 JANVIER 2015

LE CROWFUNDING